



Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400174-20240229-DE-2024-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



### Séance du 29 février 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 24/02/2024

Date de publication : 01/03/2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt neuf février, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Christophe CHAUMARD.

Était absent non excusé : M. MICHEL FELDMANN.

Procurations : M. Patrick ROSSETTI en faveur de M. Patrick EMOND, Mme Eliane BARNICAUD en faveur de M. David MALINGE, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2024-001

### OBJET : CESSION DROIT AU BAIL CHALET COCADIS

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

Par courrier du 19 décembre 2023, Maître GUIGUE, notaire à Jonquières, sollicite l'autorisation de la commune en vue de la cession par Mme Ruth BLEY, M. Anthony BLANC et Mme Jennifer BLANC au profit de Mme Florence FERRER et de M. Frédéric FORETTI, du chalet dont ils sont propriétaires au lieudit « Le Cocadis », 159 chemin de la Graverette, édifié sur la parcelle cadastrée section AB n°53, pour une contenance cadastrale de 62 m<sup>2</sup>.

A cette cession vient s'ajouter le transfert du droit au bail qui a commencé à courir le 1<sup>er</sup> octobre 1978 pour se terminer le 30 septembre 2050.

Monsieur le Maire précise que l'acquéreur s'engage à respecter les termes du règlement du lotissement et du contrat de bail.

Vu le règlement du lotissement,

Vu la concession portant bail emphytéotique consenti par la commune aux termes d'un acte initial reçu par Maître Jean REYNARD, notaire à Bédoin, le 1<sup>er</sup> octobre 1978,

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De donner un avis favorable au projet de vente du chalet ci-dessus référencé installé sur les terrains communaux du Cocadis,
- D'autoriser le notaire en charge du dossier à poursuivre cette vente pour le droit au bail restant à courir,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou tout adjoint faisant fonction pour signer tous les actes à cet effet.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 01/03/2024

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).